



Contribution de la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)

*au Schéma prévisionnel national
des formations agricoles 2009-2013*



Table des matières

Résumé des propositions.....	3
La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF).....	6
I. Bien-être animal : une exigence croissante	8
1. Définitions, historique	9
2. Aspects de la réglementation : mécanismes, champs d'application	11
3. Une attente des consommateurs	12
4. Quelles formations ?	13
II. Bien-être animal : une opportunité économique	14
1. Des politiques d'accompagnement	15
2. Les programmes européens en faveur du bien-être animal	18
3. Bien-être animal et opinion publique : quelques indicateurs	18
4. La grande distribution à l'écoute de l'opinion	19
5. Exemples de valorisation économique réussie	20
Bibliographie	23





Résumé des propositions

La notion de **bien-être animal** apparaît comme l'une des nombreuses influences de la société civile sur le monde de l'élevage. Si le bien-être animal constitue une expression de la prise en compte des attentes des consommateurs par le législateur et les acteurs de l'industrie agro-alimentaire, cette demande sociale elle-même s'inscrit dans une évolution scientifique et morale qui dépasse largement le seul cadre de l'élevage.

Ainsi, la capacité des modes d'utilisation des animaux à leur garantir des conditions d'existence qui respectent leurs besoins comportementaux et physiologiques devient une **question éthique** grandissante.

La question du bien-être animal se voit généralement abordée sous l'angle théorique et réglementaire, où elle se résume parfois à une évocation des cinq libertés (FAWC) (voir page 9), voire aux seuls aspects sanitaires. Ainsi, il existe parfois chez les élèves une méconnaissance en matière d'éthologie des animaux d'élevage.



Pour chaque espèce, la compréhension des besoins physiologiques, sociaux et **comportementaux** des animaux ne se trouve pas seulement au cœur de la définition des normes réglementaires, elle constitue aussi – sans doute – l'un des piliers de la **relation de l'éleveur à ses animaux**, notamment dans le cadre des manipulations.

Les **directives** et **règlements** européens encadrant les pratiques d'élevage constituent un cadre réglementaire indispensable à connaître et comprendre, tant par les futurs éleveurs que par les futurs conseillers ou techniciens (sanitaire, bâtiment, aliment ..). Un accent particulier est à envisager sur les **directives adoptées** dont l'entrée en vigueur est à venir, qui sont parfois méconnues.

Enfin, les **formations universitaires** sanctionnant des connaissances approfondies en bien-être animal – telles qu'il en existe à l'étranger – semblent faire défaut en France, où le BEA est essentiellement l'apanage des zootechniciens.

Dans le cadre de l'enseignement agricole, un nombre important d'élèves et d'étudiants en productions animales sont formés au modèle industriel productiviste. Au moment de s'installer en tant qu'éleveur, cet enseignement limite parfois la liberté d'évaluation et la **liberté de choix** des étudiants. La responsabilité de cet enseignement se voit accrue par le caractère souvent définitif du choix de développement que font les jeunes agriculteurs, devenant parfois dépendants d'une durée d'amortissement des investissements initiaux généralement longue.

Aussi, il importe de porter à la connaissance des élèves l'ensemble des méthodes d'exploitation représentatives de l'agriculture actuelle et à venir, dans le cadre d'un **enseignement pluriel**, suivant de près l'évolution des marchés et des pratiques, ainsi que les opportunités dans le domaine des aides publiques.

Aux yeux des élèves comme des enseignants en zootechnie, le bien-être animal peut apparaître essentiellement comme une contrainte – sociale et réglementaire – notamment dans le cadre de la conditionnalité des aides. Cependant, ces exigences réglementaires procèdent aussi – en partie – d'une exigence portée par une proportion grandissante de consommateurs, vis-à-vis desquels le bien-être animal recèle un potentiel de **valorisation économique**.

En effet, les sondages d'opinion révèlent ce que l'évolution des pratiques de consommation confirme par ailleurs : le « bien-être animal » s'inscrit de manière croissante parmi les considérations éthiques qui orientent les choix de consommation (commerce équitable, aliments biologiques, etc.). Assurément, **le bien-être animal est un marché**.

>>>>



>>>>> A l'échelle européenne ou internationale, les démarches BEA concertées entre producteurs, distributeurs, associations et consommateurs - ainsi que les démarches institutionnelles - se multiplient avec succès, révélant la progression de niches économiques généralement sous-exploitées par les filières françaises.

L'agriculture nationale est riche de traditions et de savoir-faire, protégés par des **labels et des signes de qualité reconnus** (Label Rouge, AB, AOC) et garantissant aussi des normes supérieures en matière de bien-être des animaux. Les pistes de valorisation de ces produits auprès des consommateurs européens soucieux du bien-être animal ont-elles toutes été explorées ? Les futurs éleveurs sont-ils toujours informés de ces évolutions du marché ?

Le bien-être animal est aujourd'hui une **question politique**, qui se voit prise en compte à l'échelle internationale par des institutions d'autorité (EU, FAO, OIE ...). En matière de bien-être animal, la PMAF encourage l'ouverture des établissements d'enseignement agricole au **dialogue avec les ONG** porteuses de cette demande sociale auprès des instances politiques - tant au niveau national qu'européen - et auprès des media.

D'après son expérience, la PMAF pense que ces échanges sont précieux, et qu'ils permettent à tous de mieux comprendre les visions du monde ou les **représentations** à l'oeuvre dans les positions exprimées par chacun. De surcroît, un terrain de compréhension - voire d'entente - paraît souvent possible, notamment lorsque les intérêts des animaux, des associations et des éleveurs convergent (ce qui n'est pas si rare !). ●





La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) est une association française à but non lucratif, qui oeuvre pour le développement d'une agriculture durable conciliant les besoins des animaux, les contraintes du monde agricole et les attentes des consommateurs au bénéfice de tous.

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) fonde l'ensemble de son action associative sur la reconnaissance – par le droit français (Code Rural) et européen (Protocole d'Amsterdam) - des animaux en tant qu'êtres sensibles.

Selon deux axes principaux, la PMAF encourage ainsi les bonnes pratiques d'élevage des animaux de ferme (plein air, biologique...) par :

- **L'information du public** (consommateurs, acteurs économiques, décideurs politiques, public scolaire, citoyens)
- **Le respect et l'évolution de la législation protégeant les animaux**

Dans ses relations institutionnelles ou privées comme dans son discours public, la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) veille à fonder ses propos et son argumentation sur des données scientifiques vérifiées, s'appuyant sur les travaux universitaires les plus récents dans le domaine de l'éthologie et de la science du bien-être animal.

En relation avec les acteurs du monde agricole et ses partenaires institutionnels, la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) encourage les systèmes d'élevage respectueux du bien-être des animaux, qu'ils soient labellisés par des signes de qualité officiels (AB, Label Rouge, AOC ...) ou résultent d'initiatives privées. Elle est, dans ce contexte, particulièrement attentive à la viabilité économique et à la durabilité des démarches agricoles qu'elle soutient.

L'association a pour but, sur l'ensemble du territoire national, européen ou mondial :

- de promouvoir la défense et la protection des animaux de ferme à chacune des différentes étapes de leur vie,
- de soutenir et encourager les initiatives d'éleveurs, de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution qui contribuent à améliorer le bien-être des animaux en élevage (signes officiels de qualité, agriculture biologique, ..)
- de promouvoir la diffusion de l'état des connaissances en biologie, physiologie et éthologie (science du comportement) des animaux de ferme selon leur espèce, dans le cadre d'une approche documentaire et scientifique vérifiée, et notamment auprès du public scolaire,
- de favoriser une meilleure connaissance des lois de protection animale auprès des professionnels et du grand public, et de veiller à la bonne application de la réglementation, en apportant notamment son concours et son expertise aux forces de l'ordre et aux différents services de l'Etat concernés;
- de favoriser les soins et l'hébergement aux animaux d'élevage victimes de mauvais traitements ou d'actes de cruauté, en tant qu'intermédiaire ou dans ses propres structures d'accueil.

La Protection mondiale des animaux de ferme propose des ressources et des outils éducatifs pour l'enseignement (dont l'enseignement agricole) sur son site Internet dédié :

www.education.pmaf.org ●





I. Bien-être animal : une exigence croissante

→ La PMAF propose :

1 L'évocation du bien-être animal auprès des professionnels est souvent perçue par ces derniers comme une intrusion dans un domaine qui leur est réservé. Or, les éleveurs n'ont parfois pas la formation qui leur permet d'évaluer le bien-être des animaux dans toute sa complexité. Pour eux, son évaluation se limite généralement aux questions sanitaires (propreté des bâtiments...), d'ambiance dans les bâtiments (température, vitesse de l'air) ou de productivité (un animal qui produit bien est forcément bien). Il conviendrait de sensibiliser les professionnels à la définition du bien-être animal, et aux méthodes d'évaluation du bien-être animal. Cette compréhension est essentielle pour que les éleveurs intègrent mieux les normes réglementaires qui leur sont imposées et qui sont élaborées sur la base d'études scientifiques relatives au bien-être des animaux.

1. Définitions, historique

En France, un animal domestiqué est reconnu comme « un être sensible, qui doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». (article 9 de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976)

Ainsi, s'ils demeurent encore juridiquement dans la catégorie des biens et font l'objet d'une exploitation économique, la réglementation accorde aux animaux un statut reconnaissant qu'ils font, tout comme nous, l'expérience sensible du monde à titre individuel et conscient. Le vocable anglo-saxon d'êtres « *sentients* » (sentient beings) correspond mieux à cette double caractéristique du vivant, qualifiant les individus à la fois sensibles et conscients d'eux-mêmes.

Comme tout vertébré doté d'un système nerveux central, les animaux d'élevage ressentent ce qui leur arrive, et éprouvent des émotions (la peur, la joie, l'impatience, la satisfaction ...). Ils expriment ainsi des préférences, issues tant de leurs besoins physiologiques et comportementaux biologiques qu'acquises par leur propre expérience individuelle.

Afin d'apprécier la qualité du bien-être animal en élevage, il est souvent fait référence aux « cinq libertés ». Définis par le Farm Animal Welfare Council (Royaume-Uni), ces principes établissent que le bien-être d'un animal est assuré lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- **Absence de faim, de soif et de malnutrition** : accès libre à de l'eau fraîche et à une nourriture adaptée en quantité suffisante,
- **Maintien du confort de l'animal** : accès libre à un environnement approprié incluant au minimum un abri et une aire pour le couchage,
- **Absence de douleur physique**, de maladie ou de blessures : prévention ou un traitement vétérinaire suivant un diagnostic rapide,
- **Absence de peur ou d'anxiété** : traitement et conditions de vie n'induisant pas de détresse psychologique,
- **Expression des comportements normaux de l'espèce** : espace suffisant et possibilité de contact et d'interaction avec d'autres congénères.

Si cette définition multi-critères constitue une grille utile permettant d'identifier des situations altérant le bien-être des animaux, elle demeure une définition en négatif, reposant sur l'absence de mal-être. Aussi, depuis quelques années, les débats autour du bien-être animal se fondent davantage sur une approche éthologique, et sur la mesure de caractères physiologiques et comportementaux. Ceux-ci incluent la mortalité, la morbidité, l'état physique et sanitaire, la capacité à exprimer des comportements spécifiques (incluant les interactions sociales, l'exploration, le jeu ...), et tiennent également compte du rôle actif que peut jouer l'animal et de ses capacités d'adaptations, d'apprentissage, d'anticipation, etc.

Une attention particulière est portée à la capacité des animaux à exprimer l'ensemble de leur **répertoire comportemental**, tant les émotions d'un animal et son état psychologique constituent des critères déterminants dans l'évaluation de son bien-être. Ces derniers ne sont pas nécessairement liés à son seul état de santé ou à la simple absence de douleur physique.

Certaines mesures du bien-être animal fournissent des informations sur les besoins et les états affectifs des animaux, tels que la faim, la douleur et la peur, souvent en mesurant l'intensité de leurs préférences, motivations et aversions. D'autres enfin évaluent les modifications ou les effets physiologiques, comportementaux et immunologiques que >>>>>



>>>>> présentent les animaux en réponse à différentes sollicitations. Ce type de mesure peut déboucher sur des critères et indicateurs utiles pour évaluer l'influence des différentes méthodes d'élevage sur le bien-être animal :

- des **indicateurs comportementaux** : expression d'activités anormales liée à l'impossibilité d'exprimer un comportement pour lequel l'animal est fortement motivé, réactivité émotionnelle intense ou diminuée suite à un stress chronique...
- des **indicateurs physiologiques** comme la modification du fonctionnement de l'axe corticotrope (capacité de l'organisme à faire face aux situations de stress) sous l'effet d'un stress chronique,
- des **indicateurs sanitaires** qui mettent en évidence la présence de maladies et/ou de blessures délétères à la santé et au bien-être de l'individu.
- des **indicateurs de zootechnie** tels que le gain de poids, la production d'œuf et de lait, qui peuvent varier si les animaux subissent un stress chronique.

Toutefois, contrairement à une opinion très répandue, une forte productivité n'est pas toujours synonyme de bien-être (sélection génétique, immobilisation, suralimentation ..), et les pathologies liées à une productivité excessive n'ont pas nécessairement le temps de s'exprimer si la durée de vie de l'animal est courte. ●



➔ La PMAF propose :

2

De plus en plus, les textes réglementaires concernant le bien-être animal émanent des institutions européennes. Parce que le fonctionnement de ces institutions est mal connu, les professionnels ont souvent le sentiment que ces textes leur sont imposés du fait de la seule volonté de la Commission européenne, et que l'Europe souffre d'un déficit démocratique. La PMAF a le sentiment que pour que les éleveurs acceptent plus facilement les réglementations européennes sur le bien-être animal, il est important qu'ils comprennent que leur élaboration est le résultat d'un processus d'élaboration démocratique auxquels ils participent au travers de leurs organisations représentatives, qui sont consultées.

2. Aspects de la réglementation : mécanismes, champs d'application

En Europe, l'élaboration de la législation concernant le bien-être animal par l'Union Européenne découle d'une convention générale du **Conseil de l'Europe** concernant toutes les espèces domestiques, adoptée en 1976. Elle donne des principes pour l'élevage, les soins et l'hébergement des animaux, en particulier dans les systèmes d'élevage intensifs.



Par ailleurs, le **traité d'Amsterdam** adopté en 1997 préconise dans son protocole sur la protection et le bien-être des animaux que « *l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles* ». Précédemment, les animaux d'élevage étaient uniquement considérés comme des produits agricoles (traité de Rome).

La législation européenne en matière de protection animale vise à épargner aux animaux toute souffrance inutile dans trois domaines principaux : **l'élevage, le transport et l'abattage**. Des mesures dans ces domaines sont essentielles pour des raisons éthiques et morales, mais aussi pour la santé des animaux et la qualité des aliments. Dans le cadre d'une stratégie globale sur la sécurité alimentaire, d'autres politiques communautaires (la politique agricole, les transports, le marché intérieur et la recherche) sont également tenues de prendre en compte cette nécessité.

Organe exécutif de l'Union Européenne, la **Commission Européenne** propose les directives et les règlements encadrant les pratiques d'élevage qui sont soumis à discussion). Les directives sont applicables dans chaque état membre après **transcription en droit national**, sous forme de décrets, d'arrêtés. L'élaboration d'une directive est un processus complexe impliquant des représentants politiques, des organisations non gouvernementales (ONG), les organisations professionnelles concernées : syndicats, interprofessions, associations de protection animale, et des experts scientifiques. Les contenus s'appuient notamment sur les rapports scientifiques réalisés par l'**Autorité Européenne de Sécurité des Aliments** (EFSA).

La version finale de ces textes est adoptée par le conseil européen des ministres de l'agriculture. Sur ces textes réglementaires, la voix démocratique se fait entendre par le biais du Parlement Européen et de ses députés, auxquels ces textes sont soumis et qu'ils peuvent amender.

Enfin, depuis 1973, la Commission européenne effectue un suivi régulier de l'opinion publique dans les Etats membres. Ce suivi constitue une aide précieuse à la préparation, la définition et l'évaluation des orientations législatives que prend la Commission. ●

→ La PMAF propose :

3

Lors de leur installation et de la construction de leurs bâtiments, il est important pour les futurs professionnels d'anticiper les évolutions réglementaires à venir sur le bien-être des animaux. Pour ce faire, il serait judicieux de porter à leur connaissance les évolutions prévues (ex : interdictions des stalles pour les truies en 2013) et/ou probables de la réglementation, en fonction des espèces et des filières. Une attention particulière peut être portée aux pratiques en élevage qui suscitent une réprobation particulière auprès du grand public.

3. Une attente des consommateurs

La progression constante de produits se prévalant d'une valeur ajoutée « éthique » (produits écologiques, produits issus du commerce équitable, produits issus de l'agriculture biologique...) témoigne d'une attention grandissante des consommateurs envers les conséquences - directes ou indirectes - de leurs actes d'achat. Plusieurs indicateurs montrent que la préoccupation croissante pour le bien-être animal s'inscrit dans cette « demande sociale » et dans cette exigence de modes de production plus respectueux et plus justes.

La consommation responsable permet aux citoyens d'affirmer par leurs actes d'achat une exigence vis-à-vis de ce qu'il en coûte parfois à ceux – animaux ou humains – qui se trouvent impliqués dans la fabrication d'un produit. En effet, en plus de présenter un caractère d'équité envers les producteurs qui l'ont élaboré, un produit d'origine animale peut aussi être plus ou moins « équitable » envers les animaux utilisés pour sa fabrication.

S'ajoutant à la vulgarisation des connaissances nouvelles sur la richesse des capacités mentales des animaux, les fréquentes crises sanitaires qui touchent l'industrie agro-alimentaire modifient aussi le regard que nous portons sur les animaux de ferme. En ouvrant des fenêtres inattendues sur le monde de l'élevage, elles amènent les consommateurs à découvrir l'envers d'un décor qu'ils tendent souvent – avec l'aide du marketing des filières – à idéaliser. Les études montrent en effet que, dès lors qu'elles sont connues du public, les conditions ordinaires d'élevage des animaux suscitent une certaine réprobation sociale. Les sondages d'opinion relatifs à la perception par le public du bien-être animal et des conditions d'élevage font état de critiques particulièrement sévères à l'égard des pratiques inhérentes à **l'élevage industriel**, dont la claustration, la contention et les mutilations. ●

→ La PMAF propose :

4

Les formations universitaires sanctionnant des connaissances approfondies en bien-être animal – telles qu'il en existe à l'étranger – semblent faire défaut en France, ou le BEA est essentiellement l'apanage des zootechniciens. La PMAF souhaite que soit mise en place en France des formations universitaires supérieures spécialisées sur le bien-être animal.

4. Quelles formations ?

Devant l'importance croissante que revêt le bien-être animal en élevage sur le plan national et international, de nombreux jeunes et étudiants sont à la recherche de formations diplômantes dans le domaine du BEA. Les acteurs de l'élevage, les industriels de l'agro-alimentaire, les établissements de formation et les ONG de protection animale sont aussi à la recherche de **personnels qualifiés** dans le domaine du bien-être animal.

Si les rares formations universitaires en éthologie concernent peu les espèces domestiques, les formations en médecine vétérinaire ou en agronomie ne proposent aucune spécialisation en bien-être animal. De nombreux étudiants français partent ainsi suivre des formations à l'étranger, largement plus développées qu'en France.

Quelques exemples :

- L'Université d'Edimbourg (Ecosse) dispense un Master en Bien-être animal et éthologie appliquée, sous la direction du Dr. Christine Moinard (une française !),
- L'Université d'Utrecht (Pays-Bas) propose un Master en Bien-être animal et éthologie, sous la direction du Dr. Bart Houx,
- L'Académie vétérinaire de Hartpury (Grande-Bretagne) propose des formations diplômantes en Bien-être animal et éthologie,
- L'Université de Northampton (Grande-Bretagne) propose un Master en Bien-être animal et éthologie,
- L'Université de Melbourne (Australie) propose un Master en Bien-être animal,
- L'Université de Guelph (CANADA) dispense un enseignement de Master en Bien-être animal. ●



II. Bien-être animal : une opportunité économique



➔ La PMAF propose :

5

Le non respect du bien-être animal peut aboutir à des sanctions pécuniaires, tandis que le respect de normes de bien-être animal supérieures peut permettre de bénéficier de primes qui aident à la prise en charge des surcoûts. La PMAF souhaite que l'existence de ces instruments financiers soient portée – avec leurs modalités – à la connaissance des éleveurs lors de leurs formation.

1. Des politiques d'accompagnement

La Politique Agricole Commune (PAC), réformée en profondeur 2003, ouvre des possibilités en matière de soutien public aux démarches attentives au bien-être animal.

- les aides sont versées sous conditions de respect de certaines directives relatives au bien-être des animaux d'élevage (dir. générale élevage ; dir. Porcs et dir. Veaux): c'est l'éco-conditionnalité.
- les aides sont modulées, c'est-à-dire qu'une part des fonds disponibles du premier pilier de la PAC (mesures de marché et paiements directs) a été transférée dans le second pilier qui vise à soutenir le développement rural (Fonds européen agricole pour le développement rural- FEADER1) et notamment le bien-être animal.

Les états membres ont la responsabilité de développer au niveau national leur propre plan de développement rural. Ils sont libres de décider s'ils souhaitent inclure le bien-être animal dans leur plan. Dans ce cadre, la France a ouvert les crédits disponibles de son programme de développement rural hexagonal (PDRH) au soutien des éleveurs participant au programme **Label Rouge** et **Agriculture biologique**, ainsi qu'à la promotion de produits issus de ces démarches.

Le tableau ci-après présente une synthèse des principales mesures qui peuvent être utilisées par le programme de développement rural en faveur du bien-être animal :

Mesures du PDR	Article du RDR (règlement)	Description	Limite de la dépense	Mesures retenues par le PDRH (or Corse, Guadeloupe, Guyanne, Martinique)
RESPECT DES NORMES (mesure 131)	Art. 31	Soutien accordé aux agriculteurs en vue de les aider à s'adapter à des normes contraignantes fondées sur la législation communautaire dans les domaines du bien-être des animaux	10 000 € par exploitation/année pour une durée maximale de cinq ans	non
SERVICES DE CONSEIL AGRICOLE (mesures 114 et 115)	Art. 24 (utilisation) et 25 (établissement)	- Créer des services de conseil agricole - Aider les agriculteurs à couvrir les coûts de l'utilisation de services de conseil agricole qui identifient, et le cas échéant, leur proposent des améliorations en ce qui concerne le respect des exigences réglementaires dans les domaines du bien-être des animaux	Plafonné à 80 % des coûts éligibles avec un maximum de 1 500 € par service de conseil	non

>>>>>



>>>>

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX (mesure 215)	Art.40	Soutien aux agriculteurs qui souscrivent des engagements concernant le bien-être des animaux pour une durée minimale de cinq ans.	500 € par unité de gros bétail	non
INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (mesure 121)	Art.26	Soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, afin de contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux	40% au maximum et, en ce qui concerne les zones défavorisées, 50% au maximum (pour les jeunes agriculteurs, ces pourcentages peuvent atteindre un maximum de 50% et, 60%).	oui
QUALITÉ ALIMENTAIRE (mesure 132)	Art.32	Un soutien est accordé aux agriculteurs qui participent volontairement à des régimes de qualité communautaires ou nationaux, imposant des exigences de production spécifiques allant bien au-delà des normes commerciales courantes en termes de bien-être des animaux. Les régimes ayant pour seul objectif d'assurer un contrôle renforcé du respect des normes obligatoires en vertu de la législation communautaire ou nationale ne sont pas admissibles au soutien.	3000 € par exploitation/an pour une durée maximale de cinq ans	Oui : Label Rouge et Agriculture Biologique
Promotion des produits agricoles et denrées alimentaires de qualité (mesure 133)	Art. 33	Soutien aux activités d'information, de promotion et de publicité des régimes de qualité. Doit informer sur la spécification des produits en matière de bien-être animal.	Le montant total du soutien est plafonné à 70 % du coût éligible de l'action	Oui : Label Rouge et Agriculture Biologique
Formation (mesure 111)	Art. 21	Préparer les agriculteurs et les autres personnes engagées dans des activités agricoles à l'application de méthodes de production compatibles avec des normes applicables de bien-être des animaux		non

Tableau élaboré d'après des documents fournis par Eurogroup pour les animaux

Le Feader prévoit que des aides pour le bien-être animal peuvent être versées dans un certain nombre de cas :

1) Lorsque l'éleveur doit s'adapter à de nouvelles normes européennes en faveur du bien-être animal ; ce peut être le cas, par exemple, lorsqu'un éleveur remplace des cages en batterie conventionnelles pour les poules pondeuses >>>>



>>>>> par des cages aménagées, ou lorsqu'un éleveur remplace des stalles individuelles pour les truies en gestation par des boxes collectifs.

2) Lorsque l'éleveur utilise des normes de bien-être animal qui vont au-delà des bonnes pratiques ; ce peut être le cas, par exemple, lorsque un éleveur remplace le caillebotis intégral pour des porcs à l'engraissement par l'élevage sur paille ; lorsqu'un éleveur réduit les densités dans son élevage pour améliorer le bien-être des animaux ; lorsqu'un éleveur anesthésie des porcelets au moment de la castration ; lorsqu'un éleveur enrichit l'environnement des poulets de chair, par exemple en disposant des ballots de paille etc.

3) Lorsque l'éleveur s'engage dans un régime de qualité qui va au-delà des normes obligatoires : ce peut-être le cas, par exemple, lorsque l'éleveur s'engage dans une démarche telle que le Label Rouge ou l'Agriculture Biologique. ●



→ La PMAF propose :

6

Toutes les études sociologiques réalisées démontrent la préoccupation croissante des consommateurs à l'égard du bien-être des animaux. La PMAF souhaite que les futurs éleveurs soient sensibilisés à cette réalité.

L'évolution des normes en faveur du bien-être animal peuvent être imposées par la réglementation, et être vécue comme une contrainte. Cependant, l'industrie agro-alimentaire et la distribution prescrivent aussi des normes de plus en plus progressistes en matière de bien-être animal. Etre en mesure de répondre à cette demande croissante peut ouvrir des perspectives de débouchés vers de nouveaux marchés, qui se développent durablement autour de produits à forte valeur ajoutée « bien-être animal ». L'étude de cas, à l'étranger comme en France, peut aider les éleveurs à prendre conscience de cette évolution, qui se voit également encouragée à un niveau institutionnel.

2. Les programmes européens en faveur du bien-être animal

Le projet Welfare Quality

Le programme Européen « Welfare Quality » est né en mai 2004 à l'initiative de la Commission Européenne. Etabli sur cinq années de travaux, le projet vise à aider les **acteurs économiques de l'agro-alimentaire** à mieux répondre à la préoccupation grandissante pour le bien-être animal exprimée par les consommateurs. Il vise également à développer en élevage des systèmes d'information sur le bien-être, et des systèmes d'identification et d'étiquetage des produits respectueux du bien-être des animaux. Il s'agit de relier plus étroitement les bonnes pratiques d'élevage et les consommateurs, en leur permettant d'effectuer des **choix de consommation informés**.

Le Plan d'Action Communautaire pour la protection et le bien-être des animaux (2006-2010)

La Commission européenne a adopté en 2006 un plan d'action destiné à améliorer la protection et le bien-être des animaux. Les mesures concrètes qui composent ce plan s'appliqueront à tous les secteurs communautaires, et dans le contexte des relations avec les pays tiers. Cinq grands domaines d'action ont été définis pour la période 2006-2010 : relèvement des normes minimales propres au bien-être des animaux, encouragement de la recherche et des méthodes de substitution à l'expérimentation animale, introduction d'indicateurs de bien-être normalisés, meilleure information des professionnels et du public sur les questions de bien-être des animaux et, enfin, soutien aux initiatives internationales en faveur de la protection des animaux.

Le plan d'action prévoit notamment d'encourager tous les moyens de renforcer le rôle capital que jouent les **professionnels de l'élevage et les consommateurs** à l'égard du bien-être des animaux de ferme. Ces actions pourront impliquer des acteurs de la grande distribution et des producteurs dans des démarches visant à mieux promouvoir auprès des consommateurs les aliments respectant des cahiers des charges exigeants en matière de bien-être animal. Il s'agira également de faciliter l'échange d'informations autour des bonnes pratiques en élevage.

3. Bien-être animal et opinion publique : quelques indicateurs

Une enquête menée en 1997 par le laboratoire Corela de l'INRA révélait que 95% des français considéraient qu'il est nécessaire de prendre en compte le bien-être des animaux dans les pratiques d'élevage. Selon un sondage réalisé par l'institut Louis Harris pour le magazine 60 millions de consommateurs en mars 2004, **78% des français** déclaraient accorder de l'importance au bien-être animal dans l'exercice de l'agriculture.

Par ailleurs, les français interrogés lors d'une enquête financée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) déclaraient à 95% que « *en élevage intensif, les animaux n'ont pas assez d'espace* » et à 80% que « *les mutilations sont* » >>>>>



>>>>> inadmissibles ». A la question : « à l'avenir, seriez-vous tout à fait favorable... à interdire l'élevage des poules pondeuses en cage et n'autoriser que l'élevage en plein air, sachant que cette mesure entraînerait une augmentation du prix des oeufs ? », 85% des français répondaient « oui ».

Les enseignements de ces sondages se voient corroborés par une vaste **enquête Eurobaromètre** conduite par le secteur Analyse de l'opinion publique de la Commission européenne. L'enquête a fait l'objet de deux campagnes de sondages en 2005 et 2006, interrogeant 52 000 personnes dans l'ensemble des pays membres de l'Union. Intitulée « Attitudes des consommateurs concernant le bien-être des animaux d'élevage », elle révèle que :



55% des européens jugent que l'importance accordée au bien-être animal par la politique de leur pays est insuffisante (**64%** en France).



58% des européens considèrent que le bien-être des **poules pondeuses** est mauvais, voire très mauvais.



41% des européens jugent que les **poulets de chair** sont les animaux dont le bien-être est à améliorer en priorité (49% en France).



52% des européens ne savent pas comment **identifier les produits** prenant en compte le bien-être animal.



62% des européens se disent prêts à **changer leurs habitudes d'achats** (magasins, budget,..) pour accéder à des produits plus respectueux du bien-être animal.

L'enquête Eurobaromètre indique également que 89% des personnes interrogées jugent nécessaire d'imposer les mêmes conditions de bien-être animal aux produits importés qu'aux denrées originaires de l'Union. Néanmoins, plus de la moitié des personnes interrogées estiment qu'elles ne disposent pas des connaissances suffisantes sur les conditions d'élevage dans leur pays, ni des informations nécessaires pour **distinguer les aliments produits suivant des normes de bien-être animal acceptables**.

Les résultats des sondages établissent en outre que, contrairement à une idée répandue, les personnes les plus soucieuses du bien-être animal sont majoritairement celles qui **connaissent** le mieux les réalités du **monde agricole**.

Une large majorité des personnes interrogées dans le cadre de cet Eurobaromètre se prononce en faveur d'un étiquetage ou d'un logo spécifique indiquant les normes de bien-être animal appliquées lors de la production des aliments qu'ils achètent.

Enfin, il est important de noter que le principe d'une **récompense financière accordée aux éleveurs** au sein de l'UE qui usent de pratiques plus respectueuses du bien-être animal bénéficie d'un soutien général (plus de 70% des citoyens européens).

4. La grande distribution à l'écoute de l'opinion

Les années récentes ont vu se multiplier les engagements des acteurs de la grande distribution en faveur du bien-être animal. Ces derniers considèrent souvent que le bien-être animal, loin de constituer une contrainte, peut représenter un **atout économique** permettant d'introduire des représentations valorisantes autour de certains produits, d'une marque et d'une enseigne.

Quelques exemples :

- Aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, l'ensemble des plus grandes chaînes de supermarchés (Aldi, Tengelmann, Rewe, Edeka, ..) ont cessé de vendre des œufs de batterie en 2005,
- Au Royaume-Uni, le lait vendu dans les 1250 restaurants **McDonald's** est un lait biologique (sous le label Soil

>>>>>

>>>>>

Association) depuis 2003.

- **Ben & Jerry's**, qui commercialise en Europe la première glace à la vanille équitable, devrait s'approvisionner entièrement en œufs issus de systèmes alternatifs d'ici 2010.
- En Autriche, l'élevage en cage sera interdit en 2009. L'ensemble des **chaînes de supermarchés** autrichiennes ont renoncés aux œufs de batterie.
- La viande de porc commercialisée dans les 150 supermarchés de la chaîne britannique Waitrose provient désormais exclusivement d'élevages en plein air.
- En Belgique, les supermarchés **Colruyt, Delhaize, Makro** et le discounter **Lidl** ont retiré de leurs rayons les œufs de poules élevées en cage en 2007. En 2008, **Carrefour** et **Sodexo** leur emboîtent le pas.
- **Smithfield Foods Inc**, 1er producteur de viande de porc aux Etats-Unis et **Maple Leaf Foods**, 1er producteur porcin au Canada abandonneront progressivement les stalles de gestation pour les truies d'ici 2017.
- En Italie, **Coop Italia** a annoncé son intention de ne plus commercialiser d'œufs de batterie sous sa propre marque, tandis que le géant britannique **Sainsbury's** a annoncé que ces œufs seront bannis des rayons en 2012.
- **Marks & Spencer** s'est engagé à ce que la viande fraîche d'oise, de dinde, de canard et même la viande de porc soit exclusivement issue d'élevages en plein air dans ses 600 boutiques à travers le monde.
- En France, la revue de la grande distribution Linéaires rapporte en mai 2008 que les ventes d'œufs issus d'élevages sans cage représentent désormais **40% du chiffre d'affaire en supermarché**, surpassant en valeur pour la première fois le segment des œufs datés du jour de ponte.
- Aux Pays-Bas, la viande de porc utilisée par la chaîne de fast-food **Burger King** n'est issue que de porcs non castrés.
- A partir de 2012, **McDonald's** et **Unilever (Maille, Amora)** se fourniront exclusivement en œufs alternatifs pour la composition de leurs produits commercialisés en Europe.

La liste de ces exemples s'allonge de mois en mois, et dessine un paysage changeant qui révèle la progression de niches économiques généralement sous-exploitées par les filières françaises.

5. Exemples de valorisation économique réussie

Le label Freedom Food



Au Royaume-Uni, la RSPCA (Royal Society for the prevention of cruelty to animals) est la plus ancienne association de protection animale au monde. Par son histoire et ses champs d'action, elle représente l'équivalent de la SPA en France. Fondée en 1824, elle compte aujourd'hui plus de 100 000 membres à travers le Royaume-Uni. Noter dans le menu de gauche le chapitre « Freedom food »

Le programme Freedom Food est un programme de qualité agricole et de labellisation lancé par la RSPCA en 1994 pour améliorer le bien-être des animaux de ferme, et pour répondre à la demande croissante des consommateurs pour des produits alimentaires plus respectueux des animaux. Il permet aux consommateurs de **repérer les produits** issus de modes d'élevage garantissant une meilleure prise en compte du bien-être animal, et issus d'élevages faisant l'objet de contrôles par les inspecteurs de la RSPCA à chaque étape de production, en toute indépendance vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire.

Le label bleu et blanc Freedom Food est ensuite apposé sur les produits, qui sont distribués chez les bouchers, les supermarchés indépendants ainsi que dans la plupart des **chaînes de la grande distribution** au Royaume-Uni. Chez Coop, par exemple, la gamme comprend les œufs, la viande de porc (saucisses, bacon), de bœuf, le poulet fermier, des fromages.

La RSPCA se charge de la promotion de ces produits, sous la forme d'événements, de publicités télévisées. Elle édite également une revue dédiée au Freedom Food, et décerne chaque année le prix du « Compassionate supermarket of the year », arboré fièrement dans la communication de la chaîne lauréate.

>>>>>



>>>>> Les « Woodland Eggs »

Le Royaume-Uni a perdu 50% de ses espaces forestiers en un siècle + les poules pondeuses sont des oiseaux forestiers de la famille des faisans, adaptés à la vie sous les arbres. En 2004, la chaîne de supermarchés Sainsbury's résout l'équation en lançant la gamme des Woodland Eggs (œufs forestiers) avec un éleveur volontaire. La démarche associe un élevage de poules pondeuses en plein-air, un programme de reboisement des parcours et le soutien financier du Woodland Trust (équivalent O.N.F). Le consommateur est informé qu'un pourcentage du prix des œufs est reversé à un programme national de conservation des espaces forestier.

En 2008, **plus de 200 éleveurs sont engagés dans la démarche**, qui a permis de récolter 240 000 £ pour le Woodland Trust à ce jour. Devant ce succès, les supermarchés concurrents ASDA ont développé leur propre démarche associant aussi qualité des produits, respect du bien-être animal et de l'environnement (Respectful Eggs).



Un exemple français : la démarche Thierry Schweitzer



En 1998, Thierry Schweitzer a élaboré un cahier des charges rassemblant les exigences des consommateurs pour produire une viande de qualité et assurer des conditions d'élevage acceptables pour les animaux. Cette démarche a depuis pris de l'ampleur. En effet, une dizaine d'agriculteurs (dans le Bas-Rhin et en Mayenne), désireux de travailler en pleine confiance et dans la transparence, l'a rejoint dans sa démarche et respecte le cahier des charges. Les produits, vendus sous la marque Thierry Schweitzer, sont commercialisés par la société « Les fermiers de l'est » en grande surface et chez les artisans bouchers de l'Est de la France.

Partenaire de la démarche, la SPA s'est attachée à définir et défendre les **critères de bien-être des porcs** : avoir le confort d'une litière, une aire de repos propre et sèche ; pouvoir fouir, bouger librement, sans entrave, ni attache, ni cage ; pour les truies à la mise bas : faire un nid de paille et mater les porcelets ; retarder le moment du sevrage ; profiter d'une vie en groupe, respirer un air frais et sain, ni puant ni pollué ; échapper aux mutilations douloureuses (section des queues et des dents), bénéficier d'une conduite d'élevage qui maîtrise bien les agressions entre animaux. Le Docteur Anne Vonesch, responsable section Elevage de la SPA de Strasbourg considère Thierry Schweitzer comme « *un pionnier pour le bien-être animal* » et juge qu'il « *est nécessaire de progresser en expérimentant et innovant pour trouver les solutions adaptées afin que les animaux soient élevés dans le respect de leur nature* ». ●



Bibliographie

Aide-mémoire de classification et organisation du monde animal

Editions Dunod, 2002

Cet ouvrage présente la classification du monde animal en mettant l'accent sur les grands plans d'organisation. L'histoire, les théories et les méthodes de phylogénie sont abordées dans une introduction à la systématique, afin de mieux faire comprendre l'élaboration des classifications actuelles. Destiné en priorité aux étudiants de 1er cycle universitaire et aux élèves des classes préparatoires biologiques, cet ouvrage est également très utile aux candidats préparant les concours d'enseignement (CAPES et agrégation).

Bien-être animal et travail en élevage

Porcher Jocelyne, collection Sciences en partage, 2004, Educagri/INRA

Le bien-être animal est aujourd'hui un élément incontournable du paysage des productions animales : réglementations, normes techniques, prescriptions éthiques, injonctions économiques, ... Cet ouvrage, à travers une sélection de plus d'une centaine de textes d'auteurs commentés, fournit les éléments d'analyse de l'origine de la question du bien-être animal, des enjeux qui lui sont attachés, et des voies possibles de résolution des problèmes posés. Il existe pourtant, du côté des éleveurs, une réserve de savoir à leur propos, un savoir qui diffère de celui des scientifiques et qui s'enracine dans le 'vivre ensemble'.

Le veau de boucherie - Concilier bien-être animal et production

Veissier I., Bertrand G., Toullec R., édés., INRA Editions

Après avoir décrit les modes de production et discuté de la notion de bien-être animal, cet ouvrage traite des grands facteurs d'élevage : le logement, l'alimentation, la maîtrise de la santé, le transport et le rôle de l'éleveur. Pour chacun de ces facteurs et en prenant en compte la biologie des veaux, les auteurs proposent des recommandations permettant de concilier les contraintes liées à la typicité du produit et le bien-être des animaux.

Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?

Burgat Florence, Dantzer Robert, 2001, INRA

La course à la productivité et la sélection génétique sur la base des performances zootechniques n'ont pas altéré ce qui caractérise avant tout l'animal, à savoir d'être vivant et sensible. Comment dès lors gérer la question de la légitimité des traitements auxquels il est soumis en élevage industriel, et trouver un compromis entre les impératifs techniques et économiques, et la demande sociale ?

Que sais-je ? L'animal dans les pratiques de consommation

Burgat Florence, 1995, P.U.F

Florence Burgat retrace les processus techniques par lesquels les animaux dits « de boucherie » sont préparés et transformés. Sans en négliger les aspects économiques, elle analyse également les représentations sociales qui affectent l'alimentation carnée, jusqu'à la présentation d'un produit de plus en plus éloigné de son processus d'engendrement.

Le mangeur et l'animal, mutations de l'élevage et de la consommation

dirigé par Monique Paillat, collection Mutations n°172, 1997, éditions Autrement

Comment comprendre les aspects de l'élevage, son évolution spectaculaire et complexe, et ses conséquences sur la consommation contemporaine ? Comment évoluera le principe de l'intensivité dans une société où les modes alimentaires sont en pleine mutation, et où le consommateur ne peut plus être ignoré ?



Entre l'homme et l'animal, une nouvelle alliance ?

Duchêne Joseph, 2002, Presses Universitaires de Namur

L'éthique et le droit en occident sont construits sur la distinction radicale entre deux concepts : les personnes, qui ont une dignité et des droits correspondants, et les choses, qui ont un prix. Dans ce livre, scientifiques, philosophes, anthropologues reprennent la réflexion sur la distinction et la parenté entre l'homme et l'animal.

Eleveurs et animaux, représentations

Porcher/Goupil, Video VHS, 2000, Educagri

Elever autrement, tel est l'objet de ce film constitué de témoignages d'éleveurs de volailles et de porcs sur les nouvelles façons d'envisager le rapport à l'animal, son statut, les conditions d'élevage. Ce documentaire permet d'introduire efficacement des débats sur les métiers d'éleveur, le statut de l'animal, le bien-être animal avec, en toile de fond, les aspirations d'un nombre croissant de consommateurs et de citoyens à des méthodes d'élevage moins coercitives et moins intensives.

Eleveurs et animaux : réinventer le lien

Porcher Jocelyne, préface de Boris Cyrulnik, 2002, P.U.F

L'évolution de l'élevage en France a conduit à le réduire à sa seule rationalité économique, et à convertir les éleveurs en producteurs de biens d'origine animale. Contre la souffrance, les éleveurs témoignent de leur attachement à leurs animaux, et de la place de l'affectivité et de la communication dans leur travail. Contre un monde désincarné et désenchanté, il nous appartient collectivement d'apprendre à travailler autrement avec les animaux d'élevage.

Comportement et adaptation des animaux domestiques aux contraintes de l'élevage : Bases techniques du bien-être animal

Picard /Porter /Signoret, 1994, INRA

